

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SH-200

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Conformément à l'article 137.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

Règlement SH-200.15 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'exiger un permis de construire pour l'aménagement d'un logement d'appoint dans un bâtiment accessoire ou la construction d'un bâtiment accessoire destiné à être occupé en tout ou en partie par un logement d'appoint;
- d'exiger des plans d'architecture signés et scellés par un architecte, un technologue professionnel ou tout autre professionnel accrédité en vertu du Code des professions du Québec dans le domaine visé par les travaux, ou, lorsque les obligations stipulées à l'article 22.1 sont rencontrées, des plans signés par un dessinateur en bâtiment pour l'aménagement d'un logement d'appoint dans un bâtiment accessoire ou la construction d'un bâtiment accessoire destiné à être aménagé en tout ou en partie aux fins d'un logement d'appoint.

2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement de la Ville.

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement. Dans le cas contraire, ce règlement est réputé y être conforme.

Shawinigan, ce 28 juin 2024

Me Chantal Doucet
Greffière